

LA VIOLENCE À L'ÉGARD DES FEMMES ET LA CONVENTION D'ISTANBUL : PRENDRE EN COMPTE LA DIMENSION NUMÉRIQUE DE LA VIOLENCE

Table ronde parlementaire organisée par la Division de la coopération parlementaire et électorale de l'APCE en collaboration avec la délégation monténégrine auprès de l'APCE

Lieu : *Splendid Conference & Spa Resort, Hall of Dynasties*, Budva, Monténégro

Date: 27 novembre 2026 de 16h30 à 18h00

Contexte

La violence à l'égard des femmes reste une réalité très répandue en Europe. La Convention d'Istanbul du Conseil de l'Europe établit des obligations claires visant à prévenir la violence, à protéger les victimes et à poursuivre les auteurs de ces actes.

Une part croissante de cette violence se déroule désormais en ligne. Elle comprend le harcèlement, les menaces, le partage d'images sans consentement et les attaques coordonnées sur les réseaux sociaux. Ces formes d'abus prolongent souvent la violence subie hors ligne, tandis que leur ampleur et leur persistance amplifient le préjudice qu'elles causent.

Le GREVIO a abordé cette question dans sa Recommandation générale n° 1 sur la dimension numérique de la violence à l'égard des femmes. Il y identifie des lacunes dans les cadres juridiques et politiques existants et appelle à ce que la Convention soit appliquée d'une manière qui tienne compte des différentes formes que prennent aujourd'hui les violences.

L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a intensifié ses efforts dans ce domaine, notamment par le biais de la Résolution 2649 (2026) sur la promotion et le renforcement de la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul et de la Résolution 2646 (2026) sur les violences et les discours de haine contre les responsables politiques en tant que menace pour la démocratie. Le Comité des ministres s'est également penché sur ces questions dans sa Recommandation CM/Rec(2026)2 relative à l'obligation de rendre des comptes en matière de violence à l'égard des femmes et des filles facilitées par la technologie.

Les femmes parlementaires sont particulièrement exposées. En tant que personnalités publiques, elles sont fréquemment la cible d'abus et de menaces à caractère sexiste, notamment en ligne, ce qui peut entraver leur travail et les dissuader de s'engager pleinement dans la vie politique. Les discussions menées lors de la pré-conférence de Dublin sur la violence à l'égard des élus ont encore mis en évidence la préoccupation croissante suscitée par les discours de haine et les menaces – tant en ligne que hors ligne – qui constituent un défi majeur pour le fonctionnement démocratique, lié en partie à la polarisation croissante et à la désinformation.

Les parlements ont un rôle essentiel à jouer pour relever ces défis par le biais de la législation, du contrôle et des normes internes. Cette table ronde sera l'occasion d'examiner ces questions et d'étudier les réponses possibles.

PARLIAMENT OF MONTENEGRO

Parliamentary Assembly
Assemblée parlementaire

COUNCIL OF EUROPE
CONSEIL DE L'EUROPE

Objectifs

- Analyser comment la violence à l'égard des femmes se manifeste dans les espaces numériques ;
- Réfléchir aux implications de la recommandation générale du GREVIO ;
- Discuter de la situation des femmes parlementaires, à la fois en tant que cibles et en tant que législatrices ;
- Identifier les réponses possibles apportées par les parlements ;
- Échanger des expériences nationales.

Projet de programme

Ouverture et allocutions

- **Anđela Vojinović**, Vice-présidente du Parlement du Monténégro
- **Petra Bayr**, Présidente de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe

Séance thématique

Intervenants

- **Damir Gutić**, Ministre du Bien-être social, de la Protection de la famille et de la Démographie du Monténégro
- **Tanja Gonggrijp**, Secrétaire générale adjointe du Conseil de l'Europe
- **Jelenka Andrić**, Présidente de la commission de l'égalité entre les femmes et les hommes du Parlement du Monténégro
- **Iris Luarasi**, Membre de l'APCE, membre du Réseau parlementaire pour le droit des femmes de vivre sans violence de l'APCE, ancienne présidente du GREVIO
- **Maria-Andriani Kostopoulou**, Présidente du GREVIO
- **Maja Raičević**, Directrice du Centre pour les droits des femmes
- **Zanda Kalniņa-Lukaševica**, Cheffe de la délégation lettone auprès de l'APCE

Séance thématique animée par une modératrice

Séance interactive / discussion

- **Interventions et échanges avec les participants**

Conclusions

- **Vasilije Čarapić**, Chef de la délégation du Monténégro auprès de l'APCE
- **Despina Chatzivassiliou**, Secrétaire générale de l'APCE

Modératrice

- **Aneta Spaić**, Professeure titulaire à la Faculté de droit de l'Université du Monténégro

PARLIAMENT OF MONTENEGRO

Parliamentary Assembly
Assemblée parlementaire

COUNCIL OF EUROPE
CONSEIL DE L'EUROPE